

## SEANCE DU 07 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un le 07 décembre à 20h00 le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu ordinaire de sa séance, sous la présidence de Monsieur FALLOU Thierry, Maire.

Masques, gel, lingettes sont à disposition des personnes présentes.

Présents : Mmes DRUGEON Cécile, PELLETIER BRUNEAU Ariel, TEISSERENC Cécile, MM. FALLOU Thierry, BONIN Grégory, BRUNEAU Hubert, CHERAMY Laurent, FAGNOUX Éric, JOUSSET Christian, POUSSE Tristan.

Absent excusé : M. FAUCHEUX Samuel

Secrétaire de séance : Mme Cécile DRUGEON

Date de convocation : 03 Décembre 2021

M. le Maire demande à l'assemblée l'ajout d'un point à l'ordre du jour : virements de crédits, le conseil accepte.

**L'ordre du jour est le suivant :**

- Approbation du compte rendu de conseil municipal du 03 novembre 2021
- Dépenses d'investissements avant vote des budgets
- Achat pneus tracteur
- Projet travaux 2022
- Point vidéo protection
- Point Sté Valorem énergies renouvelables
- Noël des anciens
- Présentation du Site
- Questions Diverses

### I - Approbation du compte rendu de conseil du 03 novembre 2021 :

- Le conseil municipal valide le compte rendu de conseil municipal du 03 novembre 2021.

### II – Virements de crédits : DCM 2021 12 07 n°45

Le conseil municipal décide à l'unanimité de faire les virements de crédits suivant sur le budget commune :

Du Chapitre 21 : Equipement du cimetière      Compte 21316 : Immobilisations corporelles      - 600.00€

Au Chapitre 16 : Emprunts et Dettes                      Compte 1641 : Emprunts                                              + 400.00€

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles      Compte 2051 : Concessions et droits similaires      + 200.00€

**Votants : 10                  Pour : 10                  Contre : 0                  Abs. : 0**

### III – Dépenses d'Investissement avant vote du budget : DCM 2021 12 07 n°46

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il peut sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'à l'adoption des budgets M14 et M49 ou jusqu'au 31 mars en l'absence de l'adoption des budgets primitifs avec cette date. Les crédits correspondants sont inscrits aux budgets primitifs lors de son adoption.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2022 avant le vote des budgets primitifs :

. pour le budget de la commune, dans la limite de :      Chapitre 20 :      600.00 €

Chapitre 21 :      26 500.00 €

. pour le budget de l'eau, dans la limite de :              Chapitre 21 :      10 000.00 €

Chapitre 23 :      10 000.00 €

**Votants : 10                  Pour : 10                  Contre : 0                  Abs. : 0**

### **III – Pneus tracteur : DCM 2021 12 07 n° 47**

Après présentation des différents devis pour le remplacement des pneus avant du tracteur reçus de la part des Ets Lecoq pour un montant HT de 244.00€ et des Ets Lallemand Pneus-Profil Plus pour un montant HT de 259.08€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'allouer une enveloppe de 260.00€ HT à cette opération. La société qui aura le plus court délai de livraison vu l'urgence du remplacement sera retenue. Monsieur le Maire est autorisé à engager cette dépense.

**Votants : 10**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abs. : 0**

### **IV – Chauffe-eau logement communal : DCM 2021 12 07 n°48**

Après présentation des devis reçus de la SARL SEQUEIRA, pour le remplacement du chauffe-eau du logement communal, soit 300l ou 200l.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, retient la proposition de l'entreprise SEQUEIRA pour un chauffe-eau Dediétrich de 300 litres (idem à l'ancien) au prix HT de 1 640.51€ soit un TTC de 1 968.61€ et autorise Monsieur le Maire à passer commande.

**Votants : 10**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abs. : 0**

### **V – Projet travaux 2022 :**

- **Les chauffages de la Salle des Fêtes** étant vétustes, il devient difficile de trouver les pièces de rechange, il serait opportun de prévoir le remplacement. Cette dépense serait subventionnée à 30% par le FDI (Fonds départemental d'investissement).
- Le revêtement de la route de Loupille qui conduit au n°16 et au hangar de M. Guérin aurait besoin d'être rénové, beaucoup de trous sont apparus, un revêtement bicouche serait adapté.

- **Aire de jeux** : devant le désengagement de la Communauté de Communes Cœur de Beauce envers les aires de jeux ce qui conduit au démontage des jeux qui ne sont plus aux normes sans remplacement, la commune étudie la possibilité d'installation de certains jeux pour les jeunes enfants. Dans un premier temps un rendez-vous auprès de la Sté HUSSON (spécialisée dans les jeux de plein air) a été pris pour le vendredi 10 décembre.

- **Vidéo protection** : trois sociétés ont présenté des projets qui peuvent toujours être améliorés. La Sté Stanley security, Eryma et Citéos. Ces offres varient de 10 000€ à 30 000€ environ, à chaque proposition sa performance. Cette opération bénéficierait de subvention à 60% par de la DETR, le FDI. Il pourrait peut-être s'ajouter une participation du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

A ces devis il faut ajouter les deux branchements spéciaux BT sur deux poteaux électriques pour 1 849€ HT/l'unité, et une convention pour occupation des poteaux électriques d'un montant de 430€ HT.

Après échanges, le conseil envisage d'inviter les Sociétés à présenter leurs projets.

- **Energies renouvelables** : Monsieur le Maire retrace en quelques mots la réunion d'informations

Propriétaires – Exploitants qui a eu lieu à Bazoches en Dunois le 2 décembre dernier concernant le projet de parc éolien Bazoches/Péronville par la Sté Valorem (ce projet avait déjà été envisagé il y a quelques années)

### **VI – Dématérialisation des documents d'urbanisme :**

A partir de 2022 la dématérialisation des documents d'urbanisme entre en vigueur.

Toutes les communes doivent fournir un dispositif de saisine électronique (pour les gens qui le souhaitent)

Pour les communes de moins de 3500 habitants et adhérentes à Eure-et-Loir Ingénierie (c'est le cas pour PERONVILLE), cet organisme a mis à disposition un lien sur lequel les administrés pourront déposer s'ils le souhaitent leur dossier. <https://ads.eurelien.fr/guichet-unique>.

Les documents papier à déposer en mairie sont toujours d'actualité

### **VII – Château d'eau :**

Le compteur électrique qui se situe dans le château d'eau sert à la commune de Bazoches en Dunois pour ses installations concernant la livraison d'eau potable.

Quand les antennes de la BLR ont été installées sur le château d'eau, il y a eu besoin d'un raccordement électrique. Ce dernier a été réalisé sur le tableau électrique de Bazoches en Dunois avec compensation.

Une convention tripartite avait été signée dans ce sens à l'époque. En 2014 une nouvelle convention a été signée seulement entre Péronville et Eure-et-Loir Numérique. La commune de Bazoches n'avait pas fait l'objet d'un renouvellement de cette convention.

Il se trouve que Bazoches en Dunois fournissait toujours l'électricité, la somme non remboursée est d'environ 150 €/an depuis 5 ans.

La commune de Péronville logiquement devrait pouvoir récupérer la somme due à Bazoches en Dunois et lui reverser plus tard.

Il faut savoir que chaque année depuis les travaux de 2020, nous avons un contrôle sécurité des points d'ancrage sur le toit du château d'eau qui servent aux gens sortant sur le dôme pour une somme d'environ 300 € TTC

La logique aurait dû être que la société gérant ces antennes BLR ait son propre compteur EDF, ce qui aurait permis que les démarches soient claires et simples.

Bazoches en Dunois ne souhaitant pas conserver ce compteur, nous attendons un courrier de leur part.

Nous reprendrons donc l'abonnement à notre nom au 01/01/2022. Le conseil délibère

**Votants : 10**

**Pour :10**

**Contre :0**

**Abs : 0**

### **VIII- Questions diverses :**

• **Fibre Orange** : un rendez-vous est organisé avec Orange pour l'implantation future de son armoire à côté du RNO/SFR route de l'Abbaye.

• **Colis des anciens** : les colis seront à prendre à la Maison du Tourisme Mercredi 8 décembre après 15h et la distribution sera à la Salle des Fêtes le samedi 10 décembre avec le protocole sanitaire en vigueur de 14h à 17h.

• **Visite de Mr le Sous-Préfet**. Pour la visite du Sous-Préfet, Président de la CCCB et l'ARS nous leurs proposerons entre le 10 et 13 janvier 2022 entre 18h et 20h.

• **Site Communal**. Mmes Drugeon – Pelletier Bruneau –Teisserenc et M. Fagnoux présentent le Site Communal avant mise en ligne, le conseil municipal remercie vivement ces personnes d'avoir œuvré depuis plusieurs mois sur ce projet.

• **Les Vœux du Maire** sont programmés pour le Samedi 8 Janvier 2022 à 15h (suivant les conditions sanitaires).  
Tour de table : RAS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.